

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1904)
Heft: 1

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241390>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 25 février 1904, petite salle
de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

Sur la proposition du comité, l'assemblée décide la radiation de trois sociétaires, pour défaut de paiement des cotisations.

2° Rapports annuels du Président, du Trésorier et du Bibliothécaire.

Ces trois rapports, présentés par MM. Baatard, Charvoz et Albert Dubois, sont approuvés.

M. Schütz déclare se ranger au nombre des « timorés » auxquels M. Baatard a fait allusion dans la partie de son rapport concernant la soirée ; il estime que l'on a eu tort de ne pas autoriser les sociétaires empêchés d'assister à la soirée de transmettre leur carte : il y a eu là une atteinte portée aux droits des sociétaires.

M. Schütz a d'ailleurs appris avec beaucoup de satisfaction la réussite complète de la soirée.

M. Baatard fait remarquer à M. Schütz que la mention « personnelle et non transmissible » a toujours figuré sur les cartes d'entrée destinées aux sociétaires. On a dû supprimer cette fois la seconde carte gratuite parce que les frais étaient beaucoup plus considérables que les années précédentes.